

Reglement groupé par
chèque n° 0000041

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER de 47,80€

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT				PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT		Expéditeur	
SYDED DU LOT 504 ROUTE DES MATALINES 46150 CATUS Téléphone : 05 65 21 54 30 BUDGET PRINCIPAL DECHETS				83 RUE VICTOR HUGO 46000 CAHORS			
OBJET ET PIECES JUSTIFICATIVES				Destinataire			
Facture Decheterie Décembre DEC2402115				EI BEFFARA ELAGAGE 887 ROUTE DU PECH 46100 CAMBURAT			
				COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT			
				PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO 46000 CAHORS Tél : 0565205710 RIB : FR643000100246C460000000047 Horaires : LMJV:8h30-12h00		BIC : BDFEFRPPCCT B	
Année d'origine	Emis ou rendu exécutoire le	Numéro de Bordereau	Numéro de Titre				
2024	31-12-2024	0000273	0003097				
IMPUTATION			MONTANT H.T Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA	MONTANT T.V.A	MONTANT T.T.C		
70	706	000	14,00	2,80	16,80		
SOMME DUE					16,80 €		
Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "SOMME DUE" selon les indications données en dessous du présent acte.							

MODALITES DE REGLEMENT

- Par internet à l'adresse suivante : www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectivité : 001158 Référence : 2024-0003097-000001
- Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement (Cadre B) à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
Veuillez joindre le talon de paiement sans le coller ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement (cadre B) : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon de paiement.
- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

SYDED DU LOT

Téléphone : 05 65 21 54 30

L au J 9h12h30-13h30-17h - Vend 16h30

BUDGET PRINCIPAL DECHETS

Consultez le verso pour plus de renseignements.

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la réception du présent acte, vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance, en déposant un recours devant le tribunal administratif (Article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Signataire : Stéphane MAGOT
Président

Payable dès réception
Découper et joindre le talon ci-dessous.

